



**Réseau des femmes parlementaires
des Amériques**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA PRÉSIDENTE

2010-2013

Madame Diva Hadamira Gastélum Bajo
Sénatrice du Congrès de l'Union du Mexique



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSIDENTE - BILAN GLOBAL.....	3
Mot de la présidente.....	3
ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE.....	5
— 2011 —.....	5
— 2012 —.....	8
— 2013 —.....	14
CONTRIBUTION ÉDITORIALE.....	17
RÉSOLUTIONS, DÉCLARATIONS ET MOTIONS.....	18



PRÉSIDENTE - BILAN GLOBAL

— MANDAT 2010-2013 —

MOT DE LA PRÉSIDENTE

DIVA HADAMIRA GASTÉLUM BAJO
SÉNATRICE DE LA RÉPUBLIQUE DE L'UNION
DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE



Chères collègues,

J'ai été élue en 2010 à Mar del Plata afin d'occuper le poste de présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques et mon mandat à ce titre arrive à terme à l'occasion de la présente réunion annuelle. C'est donc avec grand plaisir que je vous présente mon rapport de la présidence contenant un bilan des activités réalisées au cours de mon mandat de 2010 à 2013.

Nous avons concentré nos efforts autour de deux objectifs principaux : la diffusion des connaissances sur des thèmes d'étude essentiels pour l'avancement des conditions des femmes et la réalisation d'activités axées sur le positionnement stratégique du Réseau. Afin de poursuivre ces objectifs, le Réseau s'est doté d'un plan de travail pour la période 2010-2012. Lors de la réunion du Comité exécutif de novembre 2012 à Mexico, les membres ont adopté à l'unanimité un nouveau plan de travail qui s'étendait jusqu'en 2013 et qui poursuivait les mêmes deux grands objectifs.

Les deux thèmes d'étude auxquels les membres du Réseau ont choisi de s'intéresser sont : « Eau, environnement et condition féminine » et « Pauvreté, équité et autonomisation économique des femmes ». Lors des réunions du Réseau, les femmes parlementaires ont participé à divers débats sur ces thèmes en plus de bénéficier de la présence d'experts. Elles ont aussi enrichi leurs connaissances grâce aux rapports présentés par les rapporteurs qui ont fait un travail exceptionnel à cet égard. Par ailleurs, les différentes éditions du bulletin ont présenté de manière générale ces problématiques, fourni des bibliographies sélectives et dressé un bilan de l'état de la situation. Maintenant que notre étude de ces thèmes est terminée, les parlementaires ont été sensibilisées à intervenir afin de favoriser l'amélioration de la situation des femmes dans ces domaines. Le Réseau a aussi mené des travaux sur plusieurs autres sujets d'intérêt stratégique pour les femmes parlementaires, notamment l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et la participation politique des femmes.

En outre, nous avons fait en sorte que le Réseau gagne en influence au sein de la COPA, dans les Amériques et sur la scène internationale. Par exemple, les femmes ont



travaillé à ce que les préoccupations du Réseau soient prises en considération dans les commissions de la COPA.

Nous avons aussi œuvré à ce que le Réseau tisse des liens avec d'autres instances internationales, en particulier avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains. Nous avons ainsi invité la présidente de la commission et la secrétaire exécutive à assister à nos réunions et prendre part à nos travaux.

Afin d'orienter nos actions vers les mêmes objectifs et préoccupations, nous avons mené une consultation avec la CIM auprès des femmes parlementaires en juillet 2012, à Santo Domingo, en République Dominicaine, dans le but de renforcer la capacité et la participation des femmes. La deuxième édition de cette consultation aura lieu lors de cette présente réunion annuelle. En juillet 2012, le Réseau avait aussi participé au II^e Forum panaméricain de la CIM portant sur « La citoyenneté des femmes pour la démocratie » en prenant part à un panel sur le thème des réformes législatives pour l'égalité des genres dans les Amériques. Le Réseau franchit un pas important aujourd'hui dans l'établissement d'une relation durable avec la CIM alors que nous allons signer un accord de collaboration avec cette instance.

À titre de présidente, j'ai aussi eu à cœur de représenter le Réseau lors de plusieurs activités internationales. Entre autres, j'ai pris part au Sommet mondial des femmes de mai 2011 à Istanbul en Turquie et tenu une rencontre en juin avec la directrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'organisme ONU Femmes à New York. En février 2012, j'ai participé à un séminaire international d'experts sur les droits de la personne du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies à Belgrade en Serbie.

Le bilan 2010-2013 du Réseau s'avère des plus positifs. Nous avons travaillé en profondeur sur des thèmes spécifiques en plus de tisser des liens stratégiques avec la CIM et d'autres instances internationales. Je suis particulièrement fière de constater que le Réseau devient un acteur incontournable pour faire valoir les positions et les préoccupations des femmes parlementaires des Amériques.

L'incroyable travail qui a été accompli par le Réseau au cours des dernières années n'aurait pu être réalisé sans vos efforts à toutes. Je tiens donc à remercier l'ensemble des membres du Réseau pour leur dynamisme et leur soutien. En particulier, je tiens à transmettre mes sincères remerciements aux membres du Comité exécutif pour leur travail remarquable et leur implication soutenue. C'est grâce à votre participation active que notre organisation peut progresser et offrir un avenir meilleur aux femmes des Amériques. Je souhaite que nous puissions continuer dans la même voie dans les années à venir.

Au plaisir de collaborer avec vous toutes à nouveau,

DIVA HADAMIRA GASTÉLUM

Sénatrice de la République de l'Union des États-Unis du Mexique



ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE

— 2011 —

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES, TOLUCA DE LERDO, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE, 8 MARS 2011

Le 8 mars 2011, les membres du Comité exécutif du Réseau se sont réunis à Toluca de Lerdo dans l'État de Mexico, au Mexique. Cette réunion a permis l'adoption du *Plan de travail du Réseau 2010-2012* et la préparation de la X^e Réunion annuelle du Réseau qui a eu lieu à Québec au mois de septembre 2011. De plus, lors de cette rencontre, la présidente du Réseau, la députée Diva Hadamira Gastélum, a présenté un rapport récapitulatif qui rend compte des principales activités du Réseau depuis la IX^e Réunion annuelle qui s'est tenue le 16 novembre 2010 à Mar del Plata, en Argentine. La représentante du secrétariat, la députée Monique Richard, a quant à elle présenté les activités du secrétariat du Réseau hébergé par l'Assemblée nationale du Québec. Le Comité exécutif a également adopté la *Déclaration de Toluca* qui porte sur la violence faite aux femmes et propose des mécanismes pour la combattre. Les participantes ont aussi eu l'opportunité d'assister à une

conférence sur l'autonomisation économique des femmes, prononcée par M^{me} Angelica De la Peña. Cette conférence a été organisée par la présidente du Réseau dans le cadre de l'étude des thèmes pour la période 2010-2012, adoptés lors de la Réunion annuelle du Réseau en 2010.

Dans le *Plan de travail du Réseau 2010-2012*, il est proposé d'articuler le travail du Réseau autour de trois axes jugés prioritaires pour cette période :

1. L'étude des thématiques adoptées dans le cadre de la IX^e Réunion annuelle du Réseau, suivi des thématiques précédentes et de celles proposées par le président de la COPA;
2. La consolidation du Réseau; et
3. Les thèmes d'actualité de la présidente du Réseau.

TABLE RONDE CONTINENTALE : ÉTAT D'ALERTE ET VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES, TOLUCA DE LERDO, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE, 8 MARS 2011

Avec la collaboration des membres du Comité exécutif, la présidente Diva Hadamira Gastélum a organisé et

coordonné la première table ronde continentale « État d'alerte et violence à l'égard des femmes », un grand



succès dont ont découlé des accords importants pour tout le continent. De plus, la table ronde avait lieu à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et revêtait ainsi une signification toute particulière.

Parmi les principales conclusions tirées de cet événement, on retient entre autres ceci: la violence contre les femmes (homicides et « féminicides ») n'est pas un problème propre à un pays ou à des secteurs de la société donnés. Elle les affecte tous également, avec des traits similaires de types culturel, économique et institutionnel. On estime que la violence contre les femmes est présente dans sept foyers sur dix en Amérique.

Cette table ronde s'est tenue au siège de la LVII^e Législature du Congrès de l'Union du Mexique. Parmi les participants se trouvaient notamment



Panel continental

des députées et un sénateur, de l'Uruguay, du Paraguay, de la Colombie, du Guatemala, du Costa Rica, du Nicaragua, de l'Argentine, du Québec, du Congrès fédéral du Mexique et des congrès des États du Chiapas, de Mexico, de Jalisco, de Nuevo León, de Zacatecas, du Yucatán, de Sinaloa, de Chihuahua ainsi que du District fédéral (Ville de Mexico) ainsi que des associations citoyennes et des groupes de la société civile.

X^E RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU QUÉBEC, CANADA, 6 SEPTEMBRE 2011

La X^e Réunion annuelle du Réseau a eu lieu le 6 septembre 2011 en présence d'une cinquantaine de participantes. Le thème principal de la réunion était : « Engagement des femmes pour un futur meilleur: eau, pauvreté et développement durable ». Ce thème incluait les deux thématiques d'étude

du Réseau pour la période 2010-2012. Deux expertes ont pris la parole pour amorcer le débat sur la question : M^{me} Almas Jiwani, présidente du Comité national d'ONU Femmes Canada, et M^{me} Angélica De la Peña, consultante en droit de la femme et de l'enfant au Mexique.



X^e Réunion annuelle du Réseau



Après un échange de questions et d'opinions entre les conférencières et les participantes, la présidente a introduit à l'auditoire l'invitée spéciale de la réunion, M^{me} Rocío García Gaytán, présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains. M^{me} García Gaytán a présenté les travaux de sa commission en plus de proposer d'instaurer une collaboration entre le Réseau et la CIM.

Deux résolutions ont été présentés et adoptés sur « la participation politique des femmes » et sur « l'engagement des femmes pour un futur meilleur : eau, pauvreté et développement durable ».

Finalement, la présidente a présenté l'ouvrage de recherche qui s'intitule « Femmes et mouvements armés en Amérique ».



X^e Réunion annuelle du Réseau

PARTICIPATION DE LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU LORS DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE DE LA COPA ET PRÉSENTATION DU LIVRE « FEMMES DANS LES AMÉRIQUES », LA HAVANE, CUBA, 27 ET 28 OCTOBRE 2011

La présidente du Réseau a participé à la réunion de la Commission de la santé et de la protection sociale qui a eu lieu à La Havane, Cuba, les 27 et 28 octobre 2011. À titre de représentante du Réseau, la présidente a pu participer aux débats sur les thèmes d'étude de la commission qui s'inscrivent en ligne directe avec des questions relatives à la condition féminine comme la santé maternelle et l'assistance aux personnes handicapées.

Au terme de la première journée des travaux, la présidente du Réseau a pris

la parole pour présenter le travail de recherche effectué sous son appui qui s'intitule « Femmes dans les Amériques ». Elle a ensuite dirigé un bref échange entre les participants sur les défis de la condition féminine dans les Amériques.



Cuba, octobre 2011

**— 2012 —****PARTICIPATION DE LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU AU SÉMINAIRE
INTERNATIONAL D'EXPERTS DANS LES RELATIONS ENTRE
LES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE LA PERSONNE ET
LES PARLEMENTS, BELGRADE, SERBIE, 21 AU 23 FÉVRIER 2012**

Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies et le Parlement de Serbie ont invité la présidente à participer au Séminaire international d'experts dans les relations entre les institutions nationales des droits de la personne et les Parlements.

Le séminaire avait pour objectif de produire un ensemble de principes et de recommandations pour l'ONU afin d'améliorer la relation entre les institutions mentionnées et les parlements pour la protection des droits de la personne et la reddition de comptes. Il convient de préciser que la participation à ce séminaire était



Belgrade, Serbie

limitée à une cinquantaine d'experts en provenance de partout dans le monde, dont la présidente du Réseau et un parlementaire de l'Équateur qui y ont représenté le continent américain.



**Séminaire international d'experts dans les relations
entre les institutions nationales des droits de la
personne et les parlements**



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU, SAN JOSÉ, COSTA RICA, 16 MARS 2012

La réunion du Comité exécutif du Réseau a eu lieu le 6 mars 2012 à San José, Costa Rica.

Les projets de collaboration entre le Réseau et la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains (OEA) ont été présentés et approuvés. Ils impliquent :

— La participation du Réseau au II^e Forum hémisphérique de la CIM « Citoyenneté entière des femmes pour la démocratie » et l'organisation d'un panel lors de cet événement.

— La réalisation d'une journée de consultation avec les présidentes des commissions parlementaires traitant d'égalité des sexes et d'autres parlementaires dans le cadre d'un projet de collaboration plus large portant sur le renforcement des capacités de ces commissions.

En guise de consultation préliminaire pour la CIM, la présidente a ensuite animé une discussion entre les participantes portant sur les commissions parlementaires traitant d'égalité des sexes. Plusieurs



Costa Rica, mars 2012

parlementaires ont pris la parole pour présenter la situation dans leur pays.

Les rapporteurs pour les deux thèmes de travail du Réseau pour la période 2011-2012: « Pauvreté, équité salariale et autonomisation économique des femmes » et « Eau, environnement et condition féminine » ont exposé leurs thèmes et ont parlé de la situation dans leur pays respectif.

Finalement, la députée de l'Assemblée nationale du Québec et représentante du Secrétariat du Réseau, M^{me} Monique Richard, a présenté aux participantes un projet de motion pour commémorer la Journée internationale des femmes.

LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU SE RÉUNIT AVEC LES OBSERVATEURS ÉLECTORAUX DE LA COPA, MEXICO, MEXIQUE, 28 JUIN 2012

En préparation à la journée électorale du 1^{er} juillet 2012, la présidente du Réseau a participé à une réunion de travail avec les membres de la mission d'observation électorale de la COPA, qui s'est tenue le 28 juin 2012 au Sénat de la République du Mexique.

Plus de 25 législateurs provenant de l'Argentine, du Québec, du Costa Rica, de l'Équateur, de l'Uruguay et du Venezuela ont participé à cette réunion de la mission d'observation électorale de la COPA dont l'objectif était de surveiller le déroulement de cette élection et vérifier qu'elle



respecte le Code fédéral des institutions et procédures électorales (COFIPE).

À l'occasion de cette élection populaire, 2 127 postes ont été comblés. La présidente a souligné qu'à l'occasion de cette élection, le quota de genre a été consolidé, puisque pour la première fois, plus de 120 candidates

ont postulé aux postes de députés fédéraux et 26 au Sénat de la République, faisant en sorte que les femmes soient bien représentées au Congrès de l'Union. Le rapport final des observateurs électoraux sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

**PARTICIPATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE REPRÉSENTANTES DU RÉSEAU
AU FORUM PANAMÉRICAIN DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE
DES FEMMES (CIM) DE L'OEAS ET À LA CONSULTATION DES FEMMES
PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES, SANTO DOMINGO,
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, 18 AU 21 JUILLET 2012**

Le II^e Forum hémisphérique « Citoyenneté entière des femmes pour la démocratie » est un événement de grande envergure qui a réuni des représentantes des organisations internationales, de la société civile, du milieu académique et des instances législatives, exécutives et judiciaires de tous les paliers gouvernementaux des Amériques. Cet événement avait pour objectif d'identifier et de débattre des réformes politiques

nécessaires pour accélérer l'exercice de la citoyenneté pleine et entière des femmes des Amériques, en favorisant l'émergence de visions plurielles, de synergies et d'actions communes.

Dans le cadre de ce forum, le Réseau des femmes parlementaires a été invité par la CIM à animer un panel sur le thème « Situation et perspectives actuelles des réformes législatives pour une égalité réelle ».



II^e Forum hémisphérique



En marge du Forum, le Réseau a organisé le 18 juillet, en collaboration avec la CIM, une journée de consultation auprès des présidentes de commissions parlementaires traitant d'égalité des sexes, dans le but d'élaborer un projet de renforcement de ces commissions.

Parmi les participants à cette consultation, on relève les présidentes des Commissions traitant d'égalité des sexes des 34 États membres actifs de l'OEA, ainsi que d'autres parlementaires intéressées par l'avancement des droits des femmes. Dans le cadre de cet événement, la présidente a animé un débat sur les

lois et les programmes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce forum de haut niveau a permis de consolider les liens entre le Réseau et la Commission interaméricaine des femmes (CIM) et d'identifier les prochaines étapes de collaborations possibles entre nos deux organisations. En outre, cet événement important a permis à la présidente de promouvoir les activités du Réseau des femmes parlementaires des Amériques auprès des représentants politiques de divers États des Amériques et des organisations internationales participantes, en plus de planifier de futures collaborations.



II^e Forum hémisphérique

CONGRÈS ET CONSEIL DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE DE FEMMES CAPE TOWN, AFRIQUE DU SUD, 23 AOÛT 2012

Lors de cet événement, en tant que présidente de l'Organisme national de femmes « priistes » du Comité exécutif national du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), la sénatrice Gastélum a coordonné la formation politique de femmes de tous les milieux en plus de promouvoir la mise en place de quotas de genre au niveau

local, ces derniers étant déjà en vigueur dans la législation fédérale.

L'axe principal de ce congrès était « Femmes qui travaillent ». Les discussions ont permis de comparer les tâches attribuées aux femmes au sein des partis politiques ainsi que de débattre et d'approuver les nouveaux statuts qui régiront cet organisme.



LA COMMÉMORATION DE L'AVANCEMENT DES DROITS POLITIQUES DES FEMMES AU MEXIQUE, 17 OCTOBRE 2012

Le 17 octobre 2012, jour de la commémoration de l'avancement des droits politiques des femmes au Mexique, la présidente du Réseau a partagé avec les membres du Comité exécutif, ainsi que sur le site Internet du Réseau, un tableau comparatif des

États des Amériques sur l'année d'obtention du droit de vote des femmes et sur les lois sur les quotas. Les membres du Comité exécutif du Réseau ont également été invitées à diffuser ce tableau auprès de leur parlement respectif.

RENCONTRE RÉGIONALE DE PARLEMENTAIRES « RÉALISER LE PROGRAMME DES DROITS DE L'HOMME : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ » VILLE DE PANAMA, PANAMA, 26 NOVEMBRE 2012

Au cours de cette rencontre, des discussions ont eu lieu concernant l'augmentation du nombre de femmes au sein du pouvoir législatif. Il a été avancé que cela garantit l'exercice des droits citoyens des femmes en plus d'améliorer les systèmes

démocratiques des pays. Par ailleurs, cela entraîne aussi des effets positifs sur les programmes de développement des pays puisque de nouveaux thèmes qui étaient auparavant omis dans les ordres du jour politiques y sont inclus.

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU, MEXICO, MEXIQUE, 30 NOVEMBRE 2012

La dernière réunion du Comité exécutif s'est tenue au siège du Sénat de la République à Mexico le 30 novembre 2012.

La présidente a présenté plusieurs documents et un plan de travail prolongé contenant une proposition des activités prévues jusqu'à la tenue de la prochaine réunion annuelle qui a été approuvé à l'unanimité par les membres.

La présidente a abordé la participation, en juillet 2012, à Santo Domingo en République dominicaine, de membres du Réseau à deux



événements organisés par la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'OEA, à savoir une consultation auprès des femmes parlementaires ainsi que le II^e Forum panaméricain. Deux rapports concernant ces événements ont été déposés par la présidente. Par la suite,



la secrétaire exécutive de la CIM, M^{me} Carmen Moreno, a fait un exposé sur la CIM et a identifié des pistes pour de nouvelles collaborations entre le Réseau et la commission, dont la tenue d'une deuxième consultation. Ensuite, les femmes ont assisté à la conférence « Agenda de genre pour lutter contre le VIH/SIDA » pour souligner la

journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA prononcée par M^{me} Monica Rodriguez, coordonnatrice de l'équipe consolidée sur le VIH/SIDA du Mexique. Par la suite, la résolution visant la prorogation de la fin des mandats des membres du Comité exécutif du Réseau a été présentée et adoptée.



— 2013 —

PROLONGATION DE MANDAT

Conformément à la décision adoptée à l'unanimité lors du Comité exécutif du Réseau à Mexico le 30 novembre 2012, le mandat de la présidente a été prorogé.

DOUZIÈME RÉUNION DU RÉSEAU DE CONTACTS PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS, « STRATÉGIES NATIONALES POUR COMBATTRE LA VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS »

BERLIN, ALLEMAGNE, 14 ET 15 MARS 2013

Lors de cette réunion, plusieurs échanges ont eu lieu afin de tenter d'encourager l'action législative et politique visant à mettre fin à la violence sexuelle envers les enfants; à sensibiliser les décideurs allemands sur l'importance de ratifier la Convention de Lanzarote et d'autres mesures qui pourraient être instrumentalisées au niveau national; à donner de la visibilité aux bonnes pratiques en Allemagne et dans d'autres pays européens; à promouvoir les normes et activités du Conseil de l'Europe ainsi qu'à fournir

une contribution substantielle aux débats aux niveaux international, européen et national.



Berlin, Allemagne

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DU G8/G20

ROYAUME-UNI, 9 ET 10 MAI 2013



Royaume-Uni, 2013

La sénatrice Gastélum a participé à la Conférence des Parlementaires du G8/G20 au cours de laquelle on a discuté du thème de la planification familiale. Elle a exprimé ses points de vue sur les droits reproductifs des femmes, la santé reproductive et le droit à décider librement sur le nombre d'enfants désirés, le moment voulu pour les avoir et le nombre d'années qui les séparent le cas échéant.



RÉUNION RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE DES FEMMES MEXICO, 1^{ER} JUIN 2013



Réunion régionale de l'Internationale Socialiste des Femmes

La présidente Gastélum appartient à l'Internationale socialiste des Femmes au sein de laquelle elle a été élue en février 2013 en tant que vice-présidente de la région de l'Amérique centrale pour la période 2013-2015. Au cours de cette réunion, elle a

obtenu l'appui de la présidente de cette organisation, madame Ouafa Hajji, afin de réaliser une réunion régionale le 1^{er} juin 2013 dans la ville de Mexico. Cette dernière s'est déroulée sous le thème principal « Égalité de salaires, conditions de travail et le travail informel ».

CONTACT DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE MEXICAINE DEVANT LE CONSEIL DE L'EUROPE CHARGÉ DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES 12 SEPTEMBRE 2013

Le 28 juin 2006, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a approuvé la résolution 1512 (2006) qui définit les actions à entreprendre afin de mettre en marche une campagne paneuropéenne pour combattre la violence domestique envers les femmes. Cette campagne du Conseil de l'Europe s'est divisée en trois dimensions :

parlementaire, gouvernementale, locale et régionale.

Le Réseau de femmes libres de violence s'est établi dans le contexte de cette campagne. Le 31 octobre 2012, la sénatrice Gastélum a présenté à l'ensemble du Sénat une motion qui invite respectueusement l'exécutif fédéral à souscrire à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention



et la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique. Le 12 septembre 2013, la sénatrice est devenue le contact officiel au sein du

Sénat de la République mexicaine pour le Réseau des femmes libres de violence.

**CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LE LEADERSHIP ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME, CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PARTIS POLITIQUES D'ASIE (ICAPP)
SÉOUL, CORÉE DU SUD, 12 AU 14 SEPTEMBRE 2013**



Séoul, Corée du Sud, 2013

Du 12 au 14 septembre 2013 s'est tenue la Conférence spéciale sur le leadership et l'autonomisation de la femme organisée par la Conférence internationale de partis politiques d'Asie (ICAPP). La sénatrice Gastélum a assisté à cet événement en tant que représentante de la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL).

Il s'agissait de la première participation du Mexique à cet événement en

tant qu'observateur. En tant que vice-présidente de l'Internationale socialiste des femmes pour la région de l'Amérique centrale, la sénatrice Gastélum a souligné que le Mexique a signé presque tous les instruments internationaux concernant les droits des femmes et que la législation nationale comprend des lois pour l'avancement des femmes vers l'égalité. Elle s'est notamment référée à la Loi générale pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui comprend un chapitre pour la participation et la représentation politique équilibrée entre les femmes et les hommes.



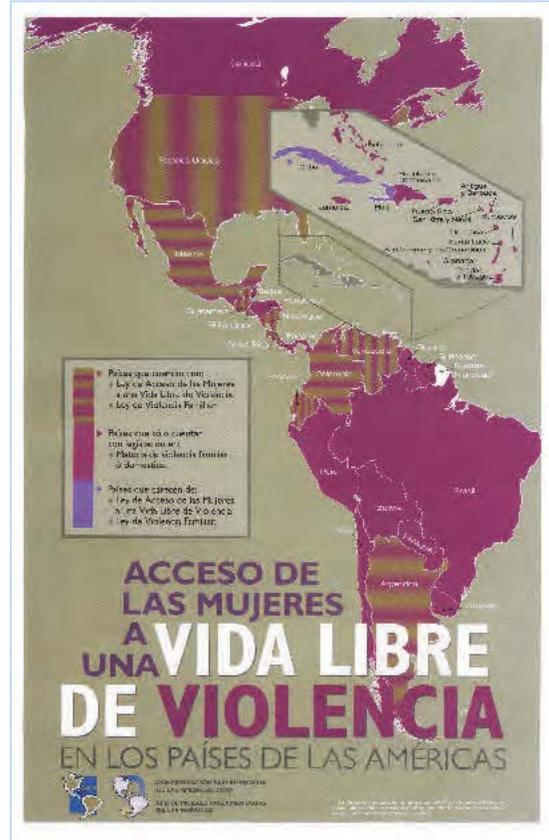
Conférence internationale de partis politiques d'Asie, 2013



CONTRIBUTION ÉDITORIALE

Lors de la réunion du Comité exécutif du Réseau de mars 2012 à San José, au Costa Rica, la présidente a présenté deux documents produits par le Congrès du Mexique au bénéfice du Réseau :

- Le livre «Femmes des Amériques» présente divers exemples de femmes de toutes les Amériques qui ont lutté pour que les droits des femmes soient respectés et qu'elles soient égales aux hommes;



COMPARATIVO CUOTAS COPA

PAÍS	AÑO EN QUE SE ADOPTÓ EL VOTO FEMENINO	EXISTE CUOTA DE GÉNERO	PORCENTAJE DE CUOTA	PRINCIPIO DE INICIACIÓN
Antigua y Barbuda	1951	-	-	-
Argentina	1947	Constitucional Ley Electoral	30%	-
Bahamas	1962	-	-	-
Barbados	1950	-	-	-
Belize	1961	-	-	-
Bolivia	1963	Ley Electoral	30% Local 33% Cámara Baja 25% Cámara Alta	-
Burú	1932	Ley Electoral	30%	-
Canada	1918	Voluntaria a Nivel Partido	INDP 50% LPC 25%	-
Chile	1949	Voluntaria a Nivel Partido	PS 60-80%	-
Colombia	1957	Ley Electoral	30%	-
Costa Rica	1949	Ley Electoral	40%	SI
Cuba	1934	-	-	-
Dominica	1951	-	-	-
Ecuador	1929	Ley Electoral	30% Local	SI
El Salvador	1939*	Voluntaria a Nivel Partido	FAMLN 35%	-
Guatemala	1951	-	-	-
Guatemala	1945*	Voluntaria a Nivel Partido	LINE 40% UENIG 30%	-
Guyana	1952	-	-	-
Haití	1950	Constitucional	-	-
Honduras	1955	Ley Electoral	30%	-
Jamaica	1944	-	-	-
México	1953	Ley Electoral	60-80%	SI
Nicaragua	1949	Voluntaria a Nivel Partido	MIN 80% P.L. 40%	-
Panamá	1945	Ley Electoral	MRS 40%	-
Paraguay	1961	Ley Electoral/ Voluntaria a Nivel Partido	No menos del 20%	-
Perú	1955	Ley Electoral	30%	30%
República Dominicana	1942	Ley Electoral	25% Federal excepto Senado 30% Local	32% Federal excepto Senado 30% Local
San Kitts y Nevis	1952	-	-	-
Santa Lucía	1951	-	-	-
San Vicente y las Grenadinas	1951	-	-	-
Suriname	1948	-	-	-
Tinidad y Tobago	1946	-	-	-
Estados Unidos	1920	-	-	-
Uruguay	1932	Ley Electoral**	33%	SI
Venezuela	1947	-	-	-

Fuente: IDEA Internacional, Universidad de Edoceuro y la Unión Interparlamentaria. *Referencia Cuotas base de datos global para mujeres <http://www.idea.int/gender-equity/> Panamá
**Referencia en vigor hasta 2014

- Une carte de droit comparé qui analyse les contenus de lois fédérales des pays des Amériques qui favorisent un accès à la justice et une vie exempte de violence pour les femmes.



RÉSOLUTIONS, DÉCLARATIONS ET MOTIONS

RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES IXE RÉUNION ANNUELLE

MAR DEL PLATA, ARGENTINE, 16 NOVEMBRE 2010

RÉSOLUTION

L'AUTONOMISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DES FEMMES

RAPPELANT que l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la reconnaissance et le respect des droits des femmes sont des conditions indispensables à la consolidation de la démocratie dans les Amériques;

S'APPUYANT sur les principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et ratifiée par tous les États des Amériques ;

CONSTATANT que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constituent le troisième Objectif du millénaire pour le développement;

CONSIDÉRANT que les trois indicateurs choisis par les États membres des Nations Unies pour mesurer l'avancement du troisième objectif du millénaire témoignent d'une volonté d'appuyer les femmes dans leurs processus d'autonomisation à trois niveaux prioritaires, soit l'éducation, l'emploi et la participation politique;

SACHANT que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes implique nécessairement une égalité réelle et effective dans la vie quotidienne et qu'il existe encore de nombreux freins à l'exercice d'une autonomie pleine et entière;

CONNAISSANT la forte disparité des salaires pour un travail égal, la discrimination dans les politiques d'accès, de permanence et de rémunération des entreprises ainsi que la distribution déséquilibrée du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes et la double, voire triple charge de travail à laquelle sont soumises beaucoup de femmes dans le monde, au détriment de leur qualité de vie;

CONSTATANT la surexposition des femmes aux risques économiques et sociaux, notamment la précarité à laquelle elles sont soumises en temps de crise, quand de manière générale, les politiques pour l'égalité des genres souffrent d'importantes coupures budgétaires;

RAPPELANT l'effet largement reconnu et positif de l'éducation et du travail des femmes dans la lutte pour la diminution de la pauvreté;



CONSIDÉRANT la très faible représentation féminine au sein des conseils d'administration des grandes entreprises, malgré l'augmentation de la participation des femmes à la vie économique dans les Amériques au cours des dernières décennies;

S'INQUIÉTANT des nombreux obstacles culturels, politiques et quotidiens qui limitent encore l'accès des femmes au marché du travail en général et aux postes de responsabilité en particulier;

CONSIDÉRANT l'injuste corrélation existant entre le niveau de participation des femmes à la vie économique et sociale et le taux de participation des femmes à la vie politique;

RÉAFFIRMANT l'importance du rôle que doivent jouer les femmes parlementaires dans la recherche de mécanismes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes;

SALUANT les progrès constatés en matière de participation politique des femmes dans les Amériques, dont le taux moyen régional de femmes dans les parlements nationaux est de 22 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 19 %;

REGRETTANT toutefois le niveau encore faible de participation des femmes à la vie politique sur le continent américain aussi bien au niveau exécutif que législatif puisque pour que la vie politique soit juste et démocratique, les femmes doivent participer de manière égalitaire à toutes les décisions;

CONSIDÉRANT le chemin encore long à parcourir en matière d'évolution des mentalités afin d'arriver à un partage égalitaire des mandats politiques entre les sexes.

Nous, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, réunies à Mar del Plata, en Argentine, le 16 novembre 2010 :

Nous engageons à déployer les efforts nécessaires pour que l'autonomisation politique et économique des femmes soit considérée comme un enjeu transversal et structurel dans les cadres législatifs de nos États respectifs;

Nous engageons à faire en sorte que l'égalité des chances et l'égalité de conditions entre les hommes et les femmes soient traduites dans des lois tenant compte des enjeux sexospécifiques, garantissant entre autres l'harmonisation des responsabilités familiales et professionnelles;

Recommandons que le taux important de travail informel des femmes, la précarité dans l'accès à un emploi convenable et la surexposition des femmes aux risques économiques et sociaux en temps de crise soient mieux pris en compte dans les statistiques nationales ainsi que dans la conception et la mise en oeuvre des programmes et des politiques socioéconomiques;



Considérons que l'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes, tant en matière d'accès à l'éducation, d'accession à un travail convenable et d'égalité des salaires, doit être comprise comme une condition inhérente à l'augmentation de leur rôle en matière politique;

Continuerons à travailler, de manière individuelle et collective, afin d'atteindre une masse critique de femmes occupant des postes de responsabilité autant au niveau politique qu'économique;

Encourageons les gouvernements de nos États respectifs à mettre en place des programmes publics destinés aux femmes afin de développer leur leadership, leurs habiletés de gestion et leurs stratégies de communication, entre autres;

Poursuivons l'étude de l'autonomisation des femmes dans la vie économique, sociale et politique dans les années à venir, notamment en favorisant le partage des meilleures pratiques et en avançant des pistes d'action permettant d'encourager ladite autonomisation.



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

DÉCLARATION DE TOLUCA

Nous, membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, organe de la Confédération parlementaire des Amériques qui rassemble les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques, au sortir de notre réunion tenue à Toluca, au Mexique, le 8 mars 2011, et ayant abordé le thème de la violence faite aux femmes, adoptons, conformément aux conclusions qui se sont dégagées de ladite réunion, la déclaration suivante:

PRÉOCCUPÉES devant les chiffres alarmants et les indicateurs qui montrent que le niveau de violence contre les femmes et les filles demeure inchangé partout dans le monde, sans différence à l'égard du pays, de la culture, de la condition sociale, de la religion ou d'autres facteurs;

DISTINGUANT les diverses formes de violence physique, psychologique, sexuelle et patrimoniale contre les femmes;

CONSCIENTES que la violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination reflétant des rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que de nombreuses femmes sont victimes non seulement de la violence fondée sur le sexe, mais aussi de pratiques discriminatoires à cause de leur race, leur religion, leurs opinions politiques, leurs origines nationales, leur statut migratoire, leur orientation sexuelle, leur âge, leur état de santé, leur condition physique, leurs biens ou leur situation patrimoniale;

REMARQUANT la persistance des formes de violence justifiées sur la base de coutumes, traditions ou considérations religieuses;

CONSTATANT que dans plusieurs endroits de notre continent, la violence et la discrimination envers les femmes sont souvent ignorées, dissimulées ou sous-estimées, donc, impunies;

RÉAFFIRMANT que la violence et la discrimination fondées sur le sexe constituent non seulement une forme de violation des droits fondamentaux des femmes, mais aussi un obstacle pour l'achèvement des objectifs de démocratie, de paix et de développement des Amériques;

CONSCIENTES que la violence à l'égard des femmes a un lien direct avec la conception que les personnes peuvent avoir de la femme et des rapports entre les hommes et les femmes et que cette réalité revêt un caractère profondément culturel.



RECONNAISSANT que des initiatives venant de femmes et d'organisations de la société civile de plusieurs pays des Amériques ont mené à l'adoption de lois pour la lutte, l'éradication et la prévention de la violence à l'égard des femmes;
Nous déclarons:

Que l'élaboration et mise en oeuvre de plans d'action établissant des objectifs, des échéanciers et des moyens clairs, sont impératives pour diminuer à court terme et éliminer à moyen terme la violence et la discrimination à l'égard des femmes;

Que nous reconnaissons et assumons notre responsabilité de proposer et entreprendre des réformes législatives en vue de protéger les femmes contre tous les types de violence;

Que notre action parlementaire soit renforcée par l'adoption de lois visant spécifiquement certaines formes de violence, par exemple la violence domestique ou la violence sexuelle;

Qu'il est urgent de procéder à une révision de la législation dans nos États respectifs afin d'abolir les lois ayant des impacts discriminatoires et qui aggravent la vulnérabilité des femmes par rapport à la violence;

Que nous devons veiller à ce que les cadres législatifs des États des Amériques protègent également toutes les femmes sans distinction de race, de religion, d'état matrimonial, d'âge, de condition physique ou de santé, d'opinion politique, d'orientation sexuelle, de statut migratoire, de richesse, etc., conformément aux obligations relatives aux droits de personne qui découlent du droit international;

Que l'attitude des États qui tolèrent des formes de violence à l'endroit des femmes basées sur des justifications de coutumes, de traditions, de culture ou de religion est déplorable et que nous les exhortons à s'accorder aux normes internationales en matière de droits de la personne;

Que l'occultation de la violence à l'égard des femmes doit être combattue au moyen d'initiatives visant à sensibiliser la population, les médias, les écoles, les agents de l'État concernés, les institutions de santé, etc. ;

Que l'ensemble des mesures adoptées pour combattre la violence et la discrimination à l'égard des femmes doivent se formuler dans une approche intégrale encourageant la prévention, mettant un terme à l'impunité, et garantissant le soutien aux victimes;

Qu'il est primordial de lutter contre la violence à l'égard des femmes en misant sur une éducation promouvant des rapports égalitaires entre les genres, non sexistes et non hétérosexistes et ce, dès l'enfance.

Que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques doit continuer à travailler afin d'assurer le respect de la dignité et de l'intégrité de toutes les femmes des Amériques.

Toluca, Mexique, 8 mars 2011

**XE RÉUNION ANNUELLE****QUÉBEC, CANADA, 6 SEPTEMBRE 2011****RÉSOLUTION****ENGAGEMENT DES FEMMES POUR UN FUTUR MEILLEUR : EAU,
PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S'INQUIÉTANT que les femmes constituent 70 % des 1,2 milliard d'individus vivant avec moins d'un dollar par jour;

REMARQUANT que malgré l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail, les femmes font toujours face à une certaine discrimination, elles sont généralement moins rémunérées que leurs homologues masculins et elles occupent des emplois plus précaires;

CONSTATANT également que la responsabilité du travail non rémunéré continue de peser sur les femmes de façon disproportionnée et que pour ces raisons les inégalités économiques entre celles-ci et les hommes persistent;

RAPPELANT que cette féminisation de la pauvreté et cette précarité des conditions de vie des femmes font en sorte qu'elles sont plus vulnérables aux changements environnementaux, au manque de ressources et aux crises économiques et sociales;

RAPPELANT que l'eau potable est essentielle pour la survie, la santé et la dignité humaine et que dans les prochaines années cette ressource deviendra une ressource rare, surtout pour les familles vivant dans la pauvreté extrême;

CONSIDÉRANT que le développement d'une société doit être durable, c'est-à-dire qu'il doit répondre aux besoins présents sans compromettre le bien-être des générations futures tout en prenant compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, économique, sociale et culturelle soutenues dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels tout comme dans d'autres traités et accords sur le sujet;

RÉAFFIRMANT l'importance que le débat autour du développement humain durable inclue le point de vue des femmes tel qu'indiqué dans la Déclaration de Rio de 1992 qui stipule que la pleine participation des femmes est essentielle à la réalisation d'un développement durable;

RAPPELANT que le troisième Objectif du millénaire pour le développement promeut l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à trois niveaux prioritaires soit l'éducation, l'emploi et la participation politique, en tant que moyen efficace pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie et promouvoir le développement durable;



RAPPELANT qu'il faut accroître le nombre de femmes dans des postes de décisions politiques et économiques pour s'assurer d'une meilleure prise en compte de leurs réalités;

RAPPELANT l'effet largement reconnu et positif de l'éducation et du travail des femmes dans la lutte pour la diminution et l'éradication de la pauvreté;

SACHANT que les gouvernements et les parlements ont la possibilité d'utiliser des lois, des politiques et des programmes sensibles aux genres pour atteindre une égalité réelle et effective entre les hommes et femmes;

NOUS, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, réunies à Québec, au Canada, le 6 septembre 2011 :

NOUS ENGAGEONS à déployer les efforts nécessaires pour que l'autonomisation politique et économique des femmes soit considérée comme un enjeu prioritaire et un moyen efficace pour combattre et prévenir la pauvreté, la faim, la maladie et promouvoir le développement durable dans nos États respectifs;

NOUS TRAVAILLERONS pour que l'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes, tant en matière d'accès à l'éducation, d'accession à un travail convenable et d'égalité des salaires, soit considérée comme une condition inhérente l'autonomisation des femmes;

CONTINUERONS à travailler, de manière individuelle et collective, afin qu'une masse critique de femmes occupe des postes de responsabilité au niveau politique ainsi qu'économique et que des femmes soient présentes dans les débats entourant les grands enjeux sociétaux tels que le développement durable ou l'approvisionnement en eau;

INCITONS nos gouvernements à continuer de mettre en place des mesures efficaces pour éradiquer la pauvreté et satisfaire les besoins en matière d'approvisionnement en eau potable dans une perspective de développement durable et prenant en compte la féminisation de la pauvreté;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir l'adoption de budgets et de lois qui sont sensibles aux genres et à analyser et à faire connaître les progrès législatifs en matière de condition féminine, d'accès à l'eau et de développement durable;

NOUS ENGAGEONS à poursuivre l'étude, d'une part, des liens entre la pauvreté, l'équité salariale et l'autonomisation économique des femmes, et, d'autre part, des liens entre l'eau, l'environnement et la condition féminine dans le cadre de nos travaux, en portant une attention particulière aux orientations prises par les organisations internationales telles qu'ONU Femmes.

**X^E RÉUNION ANNUELLE****QUÉBEC, CANADA, 6 SEPTEMBRE 2011****RÉSOLUTION SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES**

CONVAINCUES que la participation politique des femmes est une condition indispensable à la consolidation de la démocratie dans les Amériques et à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes;

S'APPUYANT sur les principes du Programme d'action et de la Déclaration de Beijing, adoptés lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes en 1995 et ratifiés par tous les États des Amériques;

CONSTATANT que dans le cadre du Programme d'action de Beijing, les États se sont engagés à promouvoir l'égalité des genres et à accroître la participation des femmes dans les instances de décision;

SALUANT les progrès constatés en matière de participation politique des femmes dans les Amériques, les femmes représentent aujourd'hui 22,5 % des élues du continent, alors qu'en 1997, elles représentaient 18,7 % des parlementaires;

REGRETTANT toutefois que le rythme de progression ne soit pas assez soutenu et que le niveau de participation des femmes à la vie politique sur le continent américain soit encore faible aussi bien au niveau exécutif que législatif;

CONSTATANT qu'il existe toujours une série d'obstacles institutionnels, économiques et socioculturels qui défavorisent la participation des femmes à la vie électorale;

RAPPELANT que l'accès à l'instruction fait sortir les femmes hors des limites de leur foyer et leur ouvre les portes de la représentation politique en leur procurant une meilleure estime de soi et des outils pour entamer une carrière politique;

RAPPELANT également l'effet positif de l'entrée des femmes sur le marché du travail sur la proportion de femmes prenant part à la vie politique;

CONSTATANT que la difficulté de maintenir un équilibre entre les responsabilités publiques et privées peut s'avérer un important facteur de dissuasion pour toute femme désirant entreprendre une carrière politique;

SOULIGNANT que la mise en place de structures alternatives à la famille, comme les services de garde, encourage l'accès des femmes à la politique;

CONSTATANT que, de manière générale, les campagnes électorales sont très coûteuses et que le manque de moyens financiers constitue un obstacle à la participation politique des femmes et à la victoire électorale;



RECONNAISSANT qu'il est essentiel de comprendre les effets des différents types de systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes pour élaborer des stratégies visant à développer leur capacité à participer à la vie politique;

RÉAFFIRMANT l'envergure du rôle que doivent jouer les partis politiques dans la recherche de mécanismes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des assemblées législatives tant au niveau du recrutement, du financement que de la formation;

CONSIDÉRANT l'importance de combattre les stéréotypes et les mentalités qui subsistent au sein de nos sociétés pour accroître le nombre de femmes parlementaires;

RECONNAISSANT le rôle important que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques peut être amené à jouer pour encourager la participation politique des femmes.

Nous, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, réunies à Québec, au Canada, le 6 septembre 2011 :

Nous engageons à redoubler d'efforts pour que la participation politique des femmes soit considérée comme un enjeu transversal et prioritaire dans les cadres législatifs de nos États respectifs;

Nous engageons à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à superviser la mise en œuvre des politiques et des programmes, en veillant à ce qu'ils répondent aux principes du Programme d'action et de la Déclaration de Beijing en matière de participation politique des femmes;

Recommandons la mise en œuvre d'initiatives publiques et privées telles que l'établissement de quotas, la création de commissions parlementaires dédiées à la question de l'inégalité des genres, ainsi que la création de programmes de mentorat pour accroître le nombre de femmes en politique;

Encourageons les partis politiques de nos États respectifs à mettre en place des programmes destinés aux femmes afin de développer leur leadership, leurs habiletés de gestion et leurs stratégies de communication, entre autres;

Considérons que l'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes, tant en matière d'accès à l'éducation et d'accession au marché du travail, doit être comprise comme une condition essentielle à l'augmentation de leur nombre en politique;

Considérons que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques peut agir en ciblant des objectifs précis et en établissant un plan d'action, en encourageant la solidarité entre les femmes, en créant des mécanismes de communication des actions prises dans les parlements et en travaillant en partenariat avec les hommes parlementaires pour les sensibiliser à la cause des femmes;



Nous engageons à faire un suivi constant de la participation politique des femmes dans les Amériques, notamment des femmes autochtones, afin d'encourager une hausse soutenue du nombre d'élues dans les assemblées législatives du continent;

Recommandons à tous les parlementaires présents à la XI^e Assemblée générale de la COPA à Québec d'assurer un suivi de la présente résolution auprès de l'ensemble des assemblées parlementaires des Amériques, afin qu'elles unissent leurs efforts pour améliorer la participation politique des femmes.

**Produit par le
SECRÉTARIAT DU QUÉBEC DE LA COPA**

1020, rue des Parlementaires
Édifice Jean-Antoine-Panet, 6^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
CANADA

Téléphone : 1 418 644-2888
Télécopieur : 1 418 643-1865

feminamericas@assnat.qc.ca
feminamericas.net

